

avis public



DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
POUR UN IMMEUBLE PATRIMONIAL
2050, AVENUE ROYALE (1 987 210)
ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT
QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY
DISTRICT ELECTORAL DE LA CHUTE-MONTMORENCY-SEIGNEURIAL

La Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) devra statuer sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 2050, avenue Royale (garage), 1 987 210.

Les documents relatifs à cette demande peuvent être consultés au :
<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/toutes.aspx>, sous le sujet « Demandes de démolition ».

Toute personne qui veut appuyer ou s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son appui ou son opposition motivée au greffier au moyen d'un formulaire disponible au : <https://www.ville.quebec.qc.ca/demolition>, ou en s'adressant à l'adresse courriel : demolition@ville.quebec.qc.ca ou au Service du greffe et des archives localisé au 2, rue des Jardins, bureau RC06, Québec (Québec) G1R 4S9.

La Commission d'urbanisme et de conservation de Québec tiendra une audition sur ladite demande le 21 octobre 2026, à 13 h, à la salle 025 de l'Édifice La Fabrique situé au 295, boulevard Charest Est à Québec. Lors de cette audition, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande.

Québec, le 6 octobre 2026

L'assistante greffière de la Ville
Myriam Pellerin, avocate